



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion le vendredi 25 juin 2010 à 10 h

### *Négociations dans les secteurs public et parapublic*

## **Les organisations du Front commun en route vers un règlement final et satisfaisant**

**Montréal, le 25 juin 2010.** – Les organisations syndicales membres du Front commun reçoivent positivement l’offre globale et finale concernant les salaires, la retraite et les droits parentaux. Cette dernière proposition atteint plusieurs des objectifs fixés par le Front commun dans le cadre de la négociation pour le renouvellement des conventions collectives de près d’un demi-million d’employés des secteurs public et parapublic. Elle sera présentée aux membres des organisations syndicales au cours des prochaines semaines.

« Notre rencontre avec le premier ministre du Québec, Jean Charest, et la présidente du Conseil du trésor, Monique Gagnon-Tremblay, a porté fruit et a permis de bonifier l’offre gouvernementale. Nous sommes heureux de constater que cette nouvelle proposition négociée apporte des améliorations salariales notables aux salariés de l’État. Il s’agit d’une entente satisfaisante pour les deux parties », a déclaré Réjean Parent, porte-parole du Secrétariat intersyndical des services publics (SISP).

La convention est d'une durée de 5 ans et prévoit une augmentation de 7 % au cours de cette période et des ajustements additionnels à compter de la 3<sup>e</sup> année liés à l'évolution du produit intérieur brut (PIB) pouvant donner lieu à des augmentations supplémentaires de 3,5 % pour un total potentiel de 10,5 %.

### **Une première : profiter de la progression de l'économie**

Pour la première fois, l’entente prévoit des ajustements additionnels en fonction de l’enrichissement collectif au Québec. Les employés des secteurs public et parapublic pourront ainsi bénéficier d’une progression de l’économie au Québec au même titre que d’autres salariés québécois. De plus, la nouvelle proposition salariale constitue une protection du pouvoir d’achat acceptable.

« Tout au long de cette négociation, nous avons eu la préoccupation non seulement d’améliorer les services à la population, mais aussi d’offrir de meilleures conditions de travail aux membres que nous représentons. Nous avons une préoccupation d’attirer la relève et de garder le personnel dans le réseau public et nous espérons que cette entente pourra y contribuer », a ajouté Louis Roy, vice-président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN).

L'entente prévoit des améliorations au régime de retraite, notamment à son mode de financement. Ces changements protégeront davantage les salariés contre les fluctuations des taux de cotisation à la suite de soubresauts de l'économie. Le régime en ressort plus solide et équitable. L'entente inclut également une mise à niveau des dispositions relatives aux droits parentaux. Enfin, les parties conviennent de créer un groupe de travail sur des enjeux spécifiques aux ouvriers spécialisés.

### **Une première : la rapidité du processus**

Les organisations syndicales des secteurs public et parapublic se sont unies au sein d'un Front commun unique de 475 000 employés provenant des secteurs de la santé et des services sociaux, de l'éducation et de la fonction publique. Pour cette négociation, il a également choisi d'adopter une approche différente en fixant un échéancier très serré afin d'en arriver à un règlement moins de trois mois après l'expiration des conventions collectives, une première dans l'histoire syndicale.

« Nous pouvons dire aujourd'hui : mission accomplie. Le Front commun a réussi à protéger les services publics contre le démantèlement et à faire barrage aux privatisations. C'est un travail qui doit se poursuivre. Nous continuerons de le faire ensemble, pour les services publics. », a conclu Michel Arsenault, président de la Fédération des travailleurs et travailleuses du Québec (FTQ).

Le Front commun négocie au nom de 475 000 salariés de l'État. Il réunit tous les grands syndicats présents dans les secteurs public et parapublic, soit les organisations regroupées au sein du SISP (CSQ, FIQ, SFPQ, APTS et SPGQ), de la CSN (FSSS, FEESP, FNEEQ et FP) et de la FTQ (SCFP, SQEES, SEPB et UES).